

# Compte-rendu conseil municipal du

## 27 Août 2019 à 20h30, salle communale

---

**Présents :** Aude Bettinelli, Jean-Marc Fevre, Jean-François Menestrier, Elisabeth Rabollin, Stéphane Renaud, Laurence Ricq, Bertrand Ruhier, Alexandre Soul, Etienne Vuillemin,

**Absents excusés :** Carole Lamielle, Bruno Petiet, François-Xavier Poux, Sébastien Thibaud, Maryline Valduga,

**Pouvoir :**  
Bruno Petiet à Etienne Vuillemin  
François-Xavier Poux à Laurence Ricq  
Sébastien Thibaud à Elisabeth Rabolin

**Secrétaire de séance :** Etienne Vuillemin

La séance est ouverte à 20h55,

En ouverture du conseil municipal le maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Devis panneaux de signalisation

- Devis fauteuil ergonomique ATSEM

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve cette proposition.

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 Juillet 2019

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 23 Juillet 2019.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

### Devis étude de l'aide aux communes (GBM) pour la réfection des terrains de tennis

Le Maire présente le projet d'étude pour la réfection des terrains de tennis. Les études seront réalisées par Grand Besançon Métropole.

Deux projets seront à l'étude, à savoir :

- Réfection des deux terrains de tennis à homologuer compétitions et construction d'un sanitaire

- Réfection d'un terrain de tennis, création d'un terrain de tennis couvert et multi activité à homologuer compétitions et construction d'un vestiaire.

Le montant des études s'élève à 5 124 € TTC

Cette proposition sera présentée également au conseil municipal de la commune d'Etuz dans le cadre du partage des installations collectives.

Dans le cas d'un refus de la commune d'Etuz le coût des études sera à la charge de la commune de Cussey sur l'Ognon.

Si une suite favorable est donnée au projet le coût des études sera intégré au budget d'investissement.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 3**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

## Devis nettoyage cuve à fioul du presbytère

Le Maire nous présente deux devis concernant le nettoyage de la cuve à fioul du presbytère, soit :

- Entreprise FCA :

Réalisation du nettoyage de cuve à fioul de 3000 litres comprenant le pompage du fioul restant et nettoyage par haute pression de la cuve. Nettoyage et pompage des eaux souillées seront réalisées depuis l'intérieur de la cuve.

Montant de cette prestation : 802,56 € TTC

-Entreprise A2S :

Réalisation du nettoyage de la cuve à fioul comprenant le pompage et nettoyage par haute pression de la cuve. Nettoyage et pompage des eaux souillées seront réalisées par l'extérieur de la cuve.

Montant de cette prestation : 889,13 € TTC

Il est décidé de voté en faveur de l'entreprise FCA qui est le mieux disant.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

## Validation choix des entreprises travaux sanitaires école primaire

L'adjointe en charge des bâtiments communaux présente le projet de réfection des sanitaires de l'école primaire.

Le projet est confié au cabinet Thierry Barreau Architecture.

Il compte 6 lots, à savoir :

- Lot 1 : Démolition – VRD – Gros œuvre

1. B.T.T > 8 152,95 € HT offre de base et 748,48€ HT en option. (option retenue)

- Lot 2 : Menuiserie – Serrurerie

1. JULITA >8 515,60€ HT offre de base et 3230,00 E HT en option. (Option non retenue). Le lot ayant été infructueux faute de candidats, le maître d'oeuvre propose à la commune de choisir cette entreprise pour la réalisation des travaux correspondant au lot. Le devis présenté par l'entreprise est dans l'enveloppe budgétaire chiffrée initialement.

-Lot 3 : Gros Œuvre

1. B.T.T > 10 109,41 € HT offre de base et 583,92€ HT option. (Option retenue)

- Lot n°4: Revêtements de sol – Revêtement muraux

1. E.C.R > 6 795,58 € HT offre de base.

- Lot n°5 : Plomberie

1. Grandguillaume > 5047,00 € HT offre de base

- Lot n°6 : Electricité

1. Electric Service > 6 335,00 € HT offre de base et 1 110,00 € Ht option (option non retenue)

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

## **Autorisation implantation cabane de chasse**

La société de chasse demande l'autorisation pour l'implantation d'une cabane rue de Sauvagny au lieu dit Haut Les Marènes.

Superficie de la cabane : Environ 60m<sup>2</sup> + parking.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **Participation financière à la rénovation du monument aux morts de la guerre de 1870 situé dans le cimetière,**

*En amont du conseil municipal une présentation a été réalisée par Monsieur Bidaux, Président du souvenir Français pour le Canton de Marchaux en présence des représentants des communes de Cussey sur l'Ognon et d'Etuz.*

*Le devis des travaux est de 899,80€. Le souvenir Français demande une subvention de 400€ pour les communes qui sera répartie, comme suit :*

*- 160,00 € pour la commune d'Etuz*

*- 240,00 € pour la commune de Cussey sur l'Ognon.*

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **Devis panneaux de signalisation**

*Le maire présente deux devis concernant la pose de deux panneaux de signalisation pour les priorités à droite. Entreprise Global signalisation (6182,76€ HT) et Signature (4 207,32€ HT),*

*Le choix se porte sur la prestation de l'entreprise Signature.*

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **Devis siège ergonomique pour l'Atsem**

*Suite aux recommandations de la médecine du travail, il est conseillé d'adapter le poste de travail de l'ATSEM. Pour cela nous devons acquérir un siège ergonomique. Il est proposé un devis de Postergo (383,00€ TTC) et de ergoneos (481,00€ TTC).*

*C'est le devis de ergoneos qui est validé.*

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **Questions/Informations diverses**

-Information sur le marquage et nettoyage des voiries : les voiries ont été nettoyées le 12 août dernier sauf dans le lotissement du château. L'état de la chaussée dégradé n'a pas permis sa réalisation malgré la tentative de l'entreprise. Le marquage au sol a été réalisé dans toutes les rues sauf à l'angle de la rue du moulin et la grande rue où il s'agit d'un marquage spécifique qui doit être réalisé suite aux travaux réalisés par GBM dans le cadre des travaux d'assainissement. Le marquage n'a pas non plus été réalisé sur les voiries récemment rénovées (rue de Bussières et du château, rues des corvées, Sauvagny et des plantes), le marquage au sol étant en résine, la peinture utilisée ne pouvant être utilisée sur ce type de surface.

-Réfection rues de Bussières et RD1 entre Cussey et Etuz. La rue de Bussières doit être refaite début septembre à l'identique avec d'ajout d'éclairage. Le passage entre Cussey et Etuz sur la RD1 sera sécurisé avec création de trottoirs et d'éclairage piéton.

-Arrêt de bus : une demande pour un 3<sup>e</sup> arrêt de bus a été faite. Cette demande impliquerait une inversion du sens de circulation de la rue du village. Un essai doit être réalisé. Si l'essai ne permet une sécurisation du trajet, un projet de création d'un arrêt de bus en face de celui existant à l'angle de la rue de la vignotte et de la grande rue est à l'étude avec sécurisation de la chaussée de la RD1 à cet endroit.

-Règlement d'urbanisme pour PLU : le règlement d'urbanisme est en cours de réalisation.

-Date des prochains conseils 24/09/19 – 05/11/19 – 10/12-19

-Plan d'aménagement résidentiel rue derrière la ville : projet en attente de l'avis du préfet

Fin de séance à 22:52.